EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES

DU 25 JANVIER 1995

Le vingt cinq janvier mil neuf cent quatre vingt quinze, à quinze heures, les membres du Conseil d'Administration de la CAISSE CENTRALE DES BANQUES POPULAIRES se sont réunis au Ponant, 5, rue Leblanc à PARIS 15ème.

553 2883

Sont présents

MM. DELMAS-MARSALET, Président,
BLANC, CASTAGNÉ, COUTURIER, CRITON, DESJONQUERES, DESVERGNES, DUPONT, FERRAT, KESSLER, KLEIN, LATY, MARTIN, MERLIN, MOULIN, SUSSET, Administrateurs

T[illegible] de Commerce de PARIS
2 0 JUIN 1995
31639

Assistent également à la séance

MM. AMILAKVARI, Commissaire du Gouvernement
LORIOT, Directeur Général de la Caisse Centrale des Banques Populaires
VACARIE, Directeur Général de la Chambre Syndicale des Banques Populaires
BOYER, Directeur Général Adjoint de la Caisse Centrale des Banques Populaires
ANDRE, Directeur Central de la Caisse Centrale des Banques Populaires
FERRETJANS, Directeur Central de la Caisse Centrale des Banques Populaires
GAFFET, Directeur Central de la Caisse Centrale des Banques Populaires
LEFLAMBE, Directeur Central de la Caisse Centrale des Banques Populaires
Mme BOURGEOIS, Directeur de la Caisse Centrale des Banques Populaires
M. HAERTIG, Secrétaire Général de la Caisse Centrale des Banques Populaires, Secrétaire du Conseil.

La séance est ouverte à 15 Heures, sous la présidence de Monsieur Jacques DELMAS-MARSALET.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 NOVEMBRE 1994

Le procès-verbal de la réunion du 23 novembre 1994 est approuvé à l'unanimité.

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

La composition du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale étant identique à celle du Conseil Syndical, il convient de prendre en compte le renouvellement partiel du Conseil Syndical qui est intervenu lors de l'Assemblée Générale du 1er décembre 1994.

M. Bernard VACARIE ayant été nommé Directeur Général de la Chambre Syndicale, cesse de faire partie du Conseil d'Administration de la Caisse Centrale en tant que membre du Conseil Syndical, conformément à l'article 22 des statuts. En tant que Directeur Général de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, M. VACARIE assiste de droit, avec voix consultative, au Conseil de la Caisse Centrale.

Sur proposition du Président, Le Conseil d'Administration coopte à l'unanimité M. Paul KLEIN en remplacement de M. VACARIE pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur. Cette nomination sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la Caisse Centrale.

Il est rappelé au Conseil d'Administration qu'à la suite de la modification des statuts intervenue lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 mai 1994, le nombre d'Administrateurs de la Caisse Centrale a été porté de douze à seize de façon que sa composition puisse reproduire exactement celle du Conseil Syndical.

.....

Fait à Charenton-le-Pont le 9 mai 1995

Extrait certifié conforme

Bon pour valoir ce que de droit

Olivier HAERTIG